

# Centre Départemental de Création en Résidence

Dossier de candidature  
Théâtre, Danse, Cirque,  
Arts de la rue & Musique  
2019

Département des Bouches du Rhône

Nom de la compagnie :  
.....

Nom de la structure partenaire :  
.....

Nom de la création :  
.....

Nom et coordonnées téléphonique, adresse et mail de  
la personne référente pour cette demande:  
.....  
.....

Nombre de jours de résidence demandés : .....

Nombre de personnes prévues : .....

Périodes envisagées en 2019:

Choix 1 : .....

Choix 2 : .....

Choix 3 : .....

**DOSSIER A RENVOYER IMPERATIVEMENT  
JUSQU'AU 27/08/2018 AU PLUS TARD  
AVEC L'INTITULÉ « DOSSIER RESIDENCE 2019 »  
UNIQUEMENT PAR MAIL AUX DEUX ADRESSES SUIVANTES :  
[romain.coudene@departement13.fr](mailto:romain.coudene@departement13.fr) ; [aulnes.residence@gmail.com](mailto:aulnes.residence@gmail.com)**

# Règlement Intérieur

## 1/ Objectifs

Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes a pour objectif de répondre au besoin en lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant (théâtre, musique danse, cirque et arts de la rue) en accueillant, dans le domaine départemental de l'Etang des Aulnes des équipes artistiques en création.

Par ses équipements (plateau de répétition, structure d'hébergement) et la qualité de son espace naturel, le Domaine de l'Etang des Aulnes constitue en effet un espace privilégié pour l'immersion nécessaire à la création artistique.

Pour répondre aux conditions légales de rémunération des équipes en résidence et garantir la capacité des projets à rencontrer le public, le Centre de Création en Résidence des Aulnes est ouvert aux **projets portés conjointement par une équipe artistique et une structure de diffusion/ production (théâtres, festivals, salle de concert, tourneurs)**.

Afin d'inscrire le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes dans le réseau national des lieux de résidence, d'accompagner les structures de production/diffusion départementales dans leur mission de soutien à la création, et de favoriser la rencontre et la mixité des projets, le Centre est **ouvert aux projets artistiques émanant de structures départementales comme extra départementales dès lors qu'une diffusion est garantie sur le territoire départemental**.

Enfin, dans la mesure où le projet de création s'y prête, le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes se donne pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques et les publics les plus divers. Au cas par cas et dans le respect de la volonté des compagnies, **des actions de médiation préparées, encadrées et adaptées autour du travail des artistes en résidence seront encouragées** (échanges, ouvertures au public sur des temps de répétitions, de sorties de chantier, de générales...).

## 2/ Dispositif général

Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes consiste en la **mise à disposition d'un plateau de répétition en ordre de marche dans le Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes et la prise en charge de l'hébergement des équipes en création durant leur séjour (à l'exclusion des repas)**.

## 3/Conditions

Les projets présentés devront :

- **disposer de moyens de productions** permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs concourant au projet
- **être accompagnés (coproductions, achat à l'avance, résidence, accompagnement technique...)** par un lieu ou une structure de production / diffusion
- **bénéficier au cours de leur exploitation de deux représentations dans des conditions professionnelles (à minima contrat de cession) dans le réseau des salles de spectacles du département.**

## 4/ Types de projets

Sont éligibles à ce dispositif :

Les projets de création ou de reprise dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, du cirque, des arts de la rue lorsqu'ils sont accompagnés par des structures de production et/ou de diffusion **ayant un projet sur le Département** (théâtre, salle de concerts, festival).

Afin de s'adapter aux particularités de certains secteurs, principalement du secteur musical, il n'est pas exclu que des dossiers présentés par des équipes artistiques seules, portant conjointement des missions de production/diffusion, soient étudiés.

**Les dossiers des équipes artistiques ne disposant pas de lieux de travail seront étudiés prioritairement**, même si le comité peut être amené à soutenir des projets nécessitant un plateau particulièrement important, dont l'équipe ne dispose pas dans son propre lieu.

## **5/ Modalités de soutien**

Les projets accueillis bénéficient de résidence de **1 à 6 semaines** au Domaine de l'Étang des Aulnes. (*Une semaine minimum*)

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation de la Grange, plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition d'un matériel technique de base (*cf. la fiche technique*). Le matériel complémentaire éventuellement nécessaire est pris en charge par les équipes ou les lieux partenaires.

Un technicien du spectacle référent, employé ponctuellement par le Département des Bouches du Rhône, assure le suivi des changements de configuration pour chacune des résidences.

Les équipes en création doivent disposer de leurs techniciens, confirmés dans leur discipline et à jour de leurs habilitations (régie, son et lumière).

La maintenance du lieu d'hébergement (ménage et blanchisserie) sont assurées par le Département des Bouches du Rhône.

Une convention établie entre les bénéficiaires et le Département des Bouches du Rhône fixe l'ensemble des dispositions réglementaires et les engagements de chacun des partenaires. Sont annexés à cette convention et signés par les bénéficiaires les documents suivants :

- Le règlement intérieur
- Un planning de la résidence pour l'occupation du plateau et du lieu de résidence (jours/personnes)
- Un descriptif du soutien technique (montage/démontage du plateau, mise à disposition de matériel) apporté par le Département des Bouches du Rhône.

## **6/ Modalité de sélection des projets**

Les projets seront examinés par un comité consultatif d'experts et soumis pour décision à la commission permanente du Département des Bouches du Rhône.

### **6.1 Composition du comité consultatif**

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien du Département des Bouches du Rhône, ce dernier a choisi de mettre en place un comité consultatif d'experts réunissant des professionnels du spectacle vivant.

Ce comité, réuni, une à deux fois par an examine et sélectionne les demandes de résidence. Il est composé de professionnels du spectacle (théâtre, musique et danse), de responsables de structures culturelles nationales et de lieux de résidence et de représentants de la direction de la culture.

### **6.2 Critères de sélection**

**Le comité examine les projets au regard des points de vigilance suivants :**

- L'intérêt artistique du projet
- Le rayonnement départemental et national du projet, en particulier en matière de diffusion
- La faisabilité financière et technique
- La qualité de la collaboration entre les partenaires porteurs des projets
- La pertinence du choix du Centre départemental de création en résidence des Aulnes pour le projet de création
- La compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences déjà retenues

### **6.3 Constitution du dossier**

Afin de pouvoir être présenté au comité, un dossier type doit être **complété par les deux structures associées au projet (structure de création et la structure de production/diffusion départementale)**, à l'exception des cas particuliers signalés en paragraphe 4.

Pièces complémentaires à joindre au présent dossier complété :

- ✓ CV, biographies des artistes et techniciens
- ✓ Rapport d'activité N-1 de la structure de création
- ✓ Projet d'activité provisoire de la structure de création pour l'année en cours
- ✓ Questionnaire d'estimation de vos besoins techniques (cf. fin de dossier)

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ARRIVES APRES LA DATE BUTOIR NE SERONT PAS  
PRIS EN COMPTE**

***DOSSIER A RENVOYER IMPERATIVEMENT  
JUSQU'AU 27/08/2018 AU PLUS TARD  
AVEC L'INTITULÉ « DOSSIER RESIDENCE 2019 »  
UNIQUEMENT PAR MAIL AUX DEUX ADRESSES SUIVANTES :  
[romain.coudene@departement13.fr](mailto:romain.coudene@departement13.fr) ; [aulnes.residence@gmail.com](mailto:aulnes.residence@gmail.com)***

# Partie 1 : La compagnie ou Ensemble musical

## 1/ SON HISTOIRE

Nom de la compagnie ou de l'ensemble musical: .....

Direction artistique (nom du ou de la directeur (trice) artistique ou des membres du collectif) :

.....

Date de création de la compagnie: .....

Adresse : .....

Nom du/de la président(e) ou représentant (e) légal(e) : .....

DISCIPLINE (S) :

Théâtre

Danse

Musique

Cirque

Arts de la rue

Autre (précisez) :

Merci de joindre le bilan d'activités N-1 et le bilan provisoire de l'année en cours.

NOMS DES DERNIERES CREATIONS SUR LES 3 DERNIERES ANNEES : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MOYENNE DE DIFFUSION POUR CHACUNE DES CREATIONS : .....

.....

.....

QUELS SONT LES MOYENS UTILISES POUR CETTE DIFFUSION : .....

.....

.....

.....

## 2/ SON PROJET DE RESIDENCE

Le travail effectué lors de la résidence ne recouvrant pas nécessairement la totalité du travail nécessaire à l'aboutissement de la création, nous vous proposons d'indiquer ci-dessous :

- ✓ d'une part la note d'intention artistique de la création et joindre le cas échéant tout élément qui apporterait un éclairage sur cette création (bibliographie/discographie, vidéo, CD...),
- ✓ d'autre part le travail particulier de cette création qui sera réalisé dans le cadre de cette résidence.

NOM DE LA CREATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE RESIDENCE : .....

.....



.....  
.....  
.....

Dans la mesure où le projet de création s’y prête, le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes se donne pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques et les publics prioritaires du Département des Bouches du Rhône (Bénéficiaires d’aides sociales, Bel Age, personnes en situation de handicap, collégiens...) D’un commun accord et dans un souci de valorisation du travail accompli lors de la résidence, la mise en œuvre d’une action de médiation de ce type, dite « ouverture publique », pourra être étudiée au cas par cas. Elle devra faire l’objet d’une validation du Département des Bouches du Rhône sur son principe et ses modalités. Elle sera préparée et mise en œuvre par la structure partenaire de production/diffusion, en lien avec le personnel du Département des Bouches du Rhône.

Nous faisons une distinction entre « ouverture publique » et « sortie de résidence ». Le Département des Bouches du Rhône ne se charge pas de la préparation ni de la communication d’une éventuelle « sortie de résidence ». Si l’équipe artistique souhaite organiser une « sortie de résidence » à destination notamment de professionnels, voire de publics, elle devra en informer le Département des Bouches du Rhône au moins 4 semaines avant la date prévue afin que celui-ci en étudie la faisabilité technique et financière et en demande l’autorisation auprès de l’autorité compétente. Elle devra également respecter le nombre maximum de personnes lié aux consignes de sécurité.

ENVISAGEZ-VOUS UNE « OUVERTURE AU PUBLIC » DANS LE CADRE DE VOTRE RESIDENCE ET SI OUI, DE QUELLE NATURE ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

ENVISAGEZ-VOUS UNE « SORTIE DE RESIDENCE » DANS LE CADRE DE VOTRE RESIDENCE ET SI OUI, DE QUELLE NATURE ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

QUI SONT LES ARTISTES ET LES TECHNICIENS DE CETTE CREATION ?

Ce tableau est à compléter de manière **exhaustive et la plus définitive possible**. Nous vous demandons de joindre tous les documents, CV ou biographies des artistes et techniciens concernés :

**EQUIPE ARTISTIQUE**

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENCE SUR LA RESIDENCE : OUI/NON

**EQUIPE TECHNIQUE**

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENCE SUR LA RESIDENCE : OUI/NON

**EQUIPE ADMINISTRATIVE/PRODUCTION**

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENCE SUR LA RESIDENCE : OUI/NON



### 3/ LES PERSPECTIVES SUITE A CETTE RESIDENCE

#### DATE ET LIEU DE CREATION DU PROJET – PREMIERE REPRESENTATION PUBLIQUE

DATE DE CREATION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

\* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

#### DATES ET LIEUX DE DIFFUSION DU PROJET

(Préciser les contrats signés et ceux en perspective)

DATES DE DIFFUSION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

\* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

**Joindre les copies des engagements déjà négociés et les correspondances attestant des engagements en cours de négociation.**

**Pour les co-productions, joindre également les copies des engagements ou les correspondances prouvant l'engagement du ou des co-producteur(s).**

**Dates en cours de négociation : merci de nous informer, avant le jury, par mail de l'évolution de vos négociations**

# Partie 2 : La structure partenaire

## 1-SON HISTOIRE

NOM : .....

DIRECTEUR : .....

PERSONNE REFERENTE SUR LE PROJET DE RESIDENCE : .....

ADRESSE : .....

NOM DU/DE LA PRESIDENT(E) OU REPRESENTANT (E) LEGAL(E) : .....

LIGNE ARTISTIQUE : .....

.....

.....

PRESENTATION SUCCINTE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE .....

.....

.....

.....

PRESENTATION SUCCINTE DU LIEU (Equipement, caractéristiques techniques, jauge) .....

.....

.....

.....

## 2- POURQUOI ACCOMPAGNER CETTE EQUIPE ARTISTIQUE ET CETTE RESIDENCE ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 3- SI VOUS PROGRAMMEZ LE PROJET DE CREATION, PRECISEZ LE NOMBRE DE DATES :

.....

## 4-QUI DANS VOTRE EQUIPE EST IMPLIQUE SUR CETTE RESIDENCE ?

Détailler les différentes personnes impliquées et leur implication sur le suivi et la gestion de cette résidence

Nom	Prénom	Fonction

## 5-COMMENT LA STRUCTURE S'IMPLIQUE-T-ELLE DANS CETTE RESIDENCE ?

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE DANS CE PROJET (Ces engagements figureront dans la convention)

	MONTANT	VALORISATION
APPORT FINANCIER <u>HORS</u> <u>ACHAT DE</u> <u>REPRESENTATION</u>		
ACHAT DE REPRESENTATION + NOMBRE DE DATES		
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE		
PARTENARIAT EN INDUSTRIE		
APPORT EN COMMUNICATION		
SOUTIEN ADMINISTRATIF		
MISE EN RESEAU		
AUTRES		

# Fiche Technique

## 1/ MACHINERIE :

**Gril technique fixe** : charge maximum de 150 kg au mètre linéaire (cf. plan)

### Le plateau :

plancher bois posé au sol, épaisseur 7 cm, résistance 2 tonnes/m<sup>2</sup>

Ouverture (mur à mur) : 14,25 m (nord-sud)

Profondeur : 16 m

Hauteurs :

mur nord : 5,26 m,

mur sud : 5,54 m

faîtage : 8,41 m

sous fermes à l'axe : 6,80 m

Pendrillons et fonds noirs:

6 x (2,80m x 6m)

4 x (2,20m x 6m)

2 x (6m x 6m)

2 x (7m x 6m)

Tulles noir :

2 x (13m x 6m)

Cyclo :

1 x (13m x 5,80)

### Manutention – levage :

1 tour Samia (plancher à 4m, 6m possible)

1 transpalette

9 treuils + télécommandes (utilisés uniquement par les techniciens du département)

1 rampe Alu 3M

### Alimentations :

3 X 63 A en 380 V triphasé + neutre

### Mobilier et accessoires scéniques :

Ponts triangulaires de 300 stacco: 4 x 2m – 4 x 3m – 6 x 4m – 2 X 1M – 2 T – 4 angles.

Environ 80 mètres de tubes alu noirs, 50 de diam longueurs diverses.

Tapis de danse (duo noir/blanc) 14m X 16m.

Barres de danse mobiles 12m linéaires.

Tables de loges : 4.

Plateau type Samia : 40 pantographes 2m x 1m (sur demande en amont de la résidence) et 6 x (2mx1m) + 8 x (1mx1m) en pieds tubes.

Plancher de danse CAIRE (168 m<sup>2</sup>) par éléments de 1m x 1m, épaisseur : 8 cm.

30 gueuses fonte.

10 palettes de retrait indépendantes.

6 Chaises Hautes

70 chaises écoliers Bois (assises 45cm)

35 Pupitres

20 lumières pupitres

## 2/ LUMIERE :

### Alimentation :

250 A en triphasé + neutre 380 V

### Distribution :

8 X 32 A

### Jeu d'orgue :

Presto 80 circuits

Zéro88 24 circuits, deux préparations.

Congo Kid 256 circuits (Non disponible en décembre)

### Gradateurs mobiles:

4 x (6 x 12 A) Memorack 15

1x (12 x 16 A) Micapak

2 X (1X16A)

### Gradateurs fixes :

2 x (24 x 12 A) ADB Eurorack

### Projecteurs :

25 x PC 1000 W Robert Juliat

6 x PC 2000W Robert Juliat

12 x PC Lutin

10 x PC 1000 W Spotlight

6 x découpes RJ 614

11 x découpes RJ 613 SX

34 x PAR (CP90/60/61/62)

12 X PARLED 7 X 10W RGBW IP44 Showtec

12 Rampes de PAR 110V

6 x Cycliodes asymétriques

20 x F1

9 x PC 650W ADB lentilles martelées.

### Pieds :

6 pieds à crémaillère + rehausses + barres de couplage

20 platines de sol.

## 3/ SON

### Alimentation :

32 A en 380 V triphasé + neutre (transfo. d'isolation)

### Mixage :

Console DM2000 VCM carte MY8 ADDA 96 (8 in / 8 out xlr) (Sous réserve d'un technicien son sur toute la résidence)

Console 02R Yamaha V1

Console SI Expression 2 (Sous réserve d'un technicien son sur toute la résidence) (*NON DISPONIBLE EN DECEMBRE*)

Console 01V Yamaha V1

Console Crest XR 20 (12+4st)/6/2  
Console Soundcraft Spirit

**Diffusion :**

4 X Amadéus MPB 400 + amplification + filtre  
2 X Amadéus MPB 800 (sub)  
4 X Nexo PS10 + amplification  
2 X Nexo SUB PS10 + amplification  
6 X Nexo PS8 + amplification  
2 x Nexo SUB PS8 + amplification  
12 x Pieds d'enceinte

**Périphériques, sources & traitement :**

1 lecteur CD Tascam  
2 MD Tascam  
1 DAT Tascam  
1 Cassette Tascam  
2 Minidrive BSS  
2 EQ (2x31 bandes) BSS  
1 Delay Rane  
2 SPX 2000

**Micro :**

6 x SM 58  
4 x SM 57  
2 x AKG 535  
2 x KM184  
2 x Audix D6  
6 x DI BSS  
2 x DPA 4099 + PINCES TOUT INSTRUMENT  
2 x BETA 98 + PINCES  
2 e604

**Pieds et perches:**

11 Pieds standards + perchettes  
4 pieds sur embases + perchettes  
4 petits pieds standards + perchettes  
3 petits pieds sur embase + perchettes

**Câblage fixe et volant:** Cf. plan

Des plans de principe d'implantation des lumières, son, décors, accroches et charges devront être fournis au régisseur du site.

Les PV de conformité des éléments rapportés devront être fournis préalablement.

Les besoins en matériel complémentaires, feront l'objet d'un accord avec la Direction de la Culture du Département.

La Direction de la Culture ne pourra louer de matériel complémentaire.

# QUESTIONNAIRE D'ESTIMATION DE VOS BESOINS TECHNIQUES

## IMPORTANT :

IL EST IMPERATIF DE NOUS TRANSMETTRE UN ETAT DE VOS BESOINS TECHNIQUES LE PLUS PRECIS ET A JOUR  
POSSIBLE.

QUELLE ETAPE DU TRAVAIL DE CREATION ENVISAGEZ-VOUS DE REALISER A L'OCCASION DE CETTE RESIDENCE ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

QUELS SONT VOS BESOINS TECHNIQUES ? .....

.....  
.....  
.....  
.....

QUEL MATERIEL COMPLEMENTAIRE ENVISAGEZ-VOUS D'AJOUTER AU DISPOSITIF EXISTANT? .....

.....  
.....  
.....  
.....

### PLATEAU

POSITIONNEMENT ESPACE SCENIQUE : ..... BORD GRADIN ESPACE SCENIQUE : ....

NU : ..... OUVERTURE : ..... PROFONDEUR : .....

BOITE NOIRE : ..... A L'ALLEMANDE : ..... A L'ITALIENNE : .....

NBRE DE PLANS : .....

SOL : ..... NOIR : ..... TAPIS DE DANSE : .....

DECORS : ..... DESCRIPTIF : .....

ACCROCHES SOUS GRIL : .....

POSITIONNEMENT DES PONTS : .....

AUTRES ACCROCHES : .....

MACHINERIE : .....

EFFETS SPECIAUX : .....

BESOINS EN INFORMATIQUE (PRECISER) : .....

ANIMAUX : .....

AUTRES : .....

PRE-IMPLANTATION (joindre plans)

LUMIERES

AMBIANCE PLEIN FEU : .....

RECHERCHE : .....

CREATION : .....

AUTRES : .....

PRE-IMPLANTATION (JOINDRE PLANS)

SON

DIFFUSION : .....

PRISE DE SON : .....

MONTAGE, ILLUSTRATION SONORE : .....

AUTRES : .....

PRE-IMPLANTATION (JOINDRE PLANS)

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMPAGNIE

*nom, tel, fax, e-mail*

*en résidence ? oui, non ?*

*Régie générale* .....

*Plateau* .....

*Lumières* .....

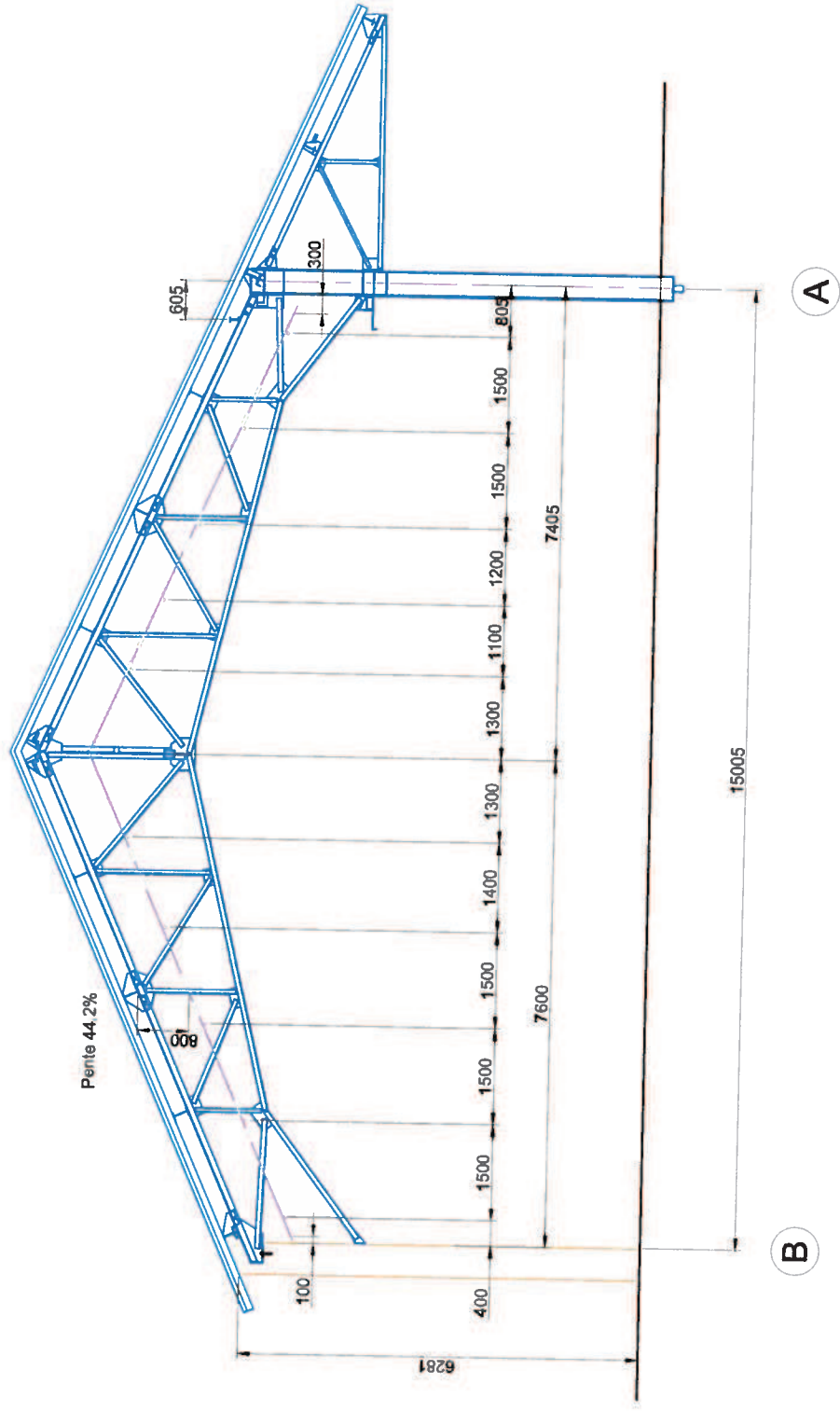
*Son* .....



## Budget prévisionnel de la création intégrant la résidence

EMPLOIS	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANTS
<b>Budget artistique</b> <b>Masse salariale (écriture)</b> Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) <b>Sous-total</b>  <b>Masse salariale (répétitions)</b> Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) <b>Sous-total</b>  <b>Technique et logistique</b> Masse salariale des techniciens Achats décors, accessoires, costumes Achats fournitures diverses Location de salles Location son, éclairage, régie Transport de matériel Autres (préciser) <b>Sous-total</b>  <b>Frais administratifs et communication</b> Masse salariale personnel administratif Frais administratifs divers Création, fabrication et diffusion des supports de communication Autres (préciser) <b>Sous-total</b>  <b>Autres charges de gestion</b> Droits d'auteurs (Sacem, SACD,...) Autres (préciser) <b>Sous-total</b>		<b>Ventes et prestations</b> Vente de spectacles Vente de produits culturels Vente de produits dérivés Autres (à préciser) <b>Sous total</b>  <b>Apports coproducteurs</b> Nom du coproducteur : ..... : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) ..... Nom du coproducteur : ..... : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) ..... Nom du coproducteur : ..... : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) ..... <b>Sous total</b>  <b>Apports autres partenaires</b> Mécénat Sponsoring Autres (préciser) : <b>Sous total</b>  <b>Subventions publiques</b> Ministère de la Culture : Autres ministères : DRAC (préciser) : <i>Aide au fonctionnement</i> : <i>Aide au projet</i> : Région (préciser) : <i>Aide au fonctionnement</i> : <i>Aide au projet</i> : Département (préciser) : <i>Aide au fonctionnement</i> : <i>Aide au projet</i> : <i>Résidence (valorisation)*</i> : Ville (préciser) : <i>Aide au fonctionnement</i> : <i>Aide au projet</i> : Autres (préciser) <b>Sous total</b>  <b>Aides d'organismes professionnels</b> ..... <b>Sous total</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

\* Calcul de la valorisation : mise à disposition du lieu de travail: 1 100 € par jour ; hébergement : 30 € par nuit.



COUPE A

